

الدورة: الاستدراكية	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - أحرار -	المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي و تكوين الأطر و البحث العلمي قطاع التربية الوطنية
مدة الإنجاز: ساعة و نصف	المادة : القانون	الأكاديمية الجهوية للتربية و التكوين جهة فاس - بولمان
المعامل : 1	المستوى: الثاني من سلك البكالوريا	
السنة الدراسية: 2009/2008	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التسيير المحاسباتي	

**Première partie**

**(10 points)**

La société SOFCEL. SARL est soumise au régime de l'encaissement suivant la déclaration mensuelle.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2009, cette société a réalisé les opérations suivantes :

Opérations (montants en dirhams et hors taxes)	Janvier	Février	Mars
Ventes de produits finis	420 000,00	900 000,00	982 750,00
Achats de matières premières	581 000,00	762 000,00	734 000,00
Acquisition d'immobilisations ouvrant droit à déduction	-	450 000,00	-
Autres charges	24 000,00	175 000,00	12 500,00

**Informations complémentaires :**

- les clients règlent 50% au comptant à l'achat et bénéficient d'un délai d'un mois pour le règlement du reste.
- les fournisseurs de matières premières accordent à la société un délai d'un mois sur 60% des achats.
- les autres opérations dont les montants dépassent 10 000 dirhams sont réglées par chèques bancaires barrés non endossables.
- toutes les opérations sont par ailleurs imposables au taux normal de la TVA.

**TRAVAIL A FAIRE :**

1. Quelle distinction faites- vous entre le régime de l'encaissement et le régime des débits ?  
(2 points)
2. Calculer la TVA due par la société SOFCEL. SARL au titre des mois de février et de mars 2009.  
Pour cela, vous disposez du tableau donné en annexe que vous devez compléter et rendre avec la copie d'examen.  
(8 points)

الدورة : الاستدراكية 2009/2008	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي ) - أحرار

## **Deuxième partie**

**(10 points)**

Suite à un conflit, ayant opposé le chef du personnel de la société « PLAST-SA » et certains de ses salariés, le Directeur de ladite société, Mr CHAOUI, a chargé son adjoint de mener une enquête afin d'identifier les causes de cette situation.

Le document ci-après présente les grandes lignes du rapport que ce dernier lui a présenté :

1. La demande de congé annuel de Mr ZEROUALI, embauché il y a sept mois au poste de responsable administratif, a été refusée. Motif invoqué : il faut douze mois de service continu pour bénéficier du congé annuel.
2. La décision d'appliquer une majoration uniforme de 50 % des heures supplémentaires qu'elles soient travaillées le jour ou la nuit est mal vue par l'ensemble du personnel qui affirme que cette décision est illégale.
3. Le licenciement sans préavis de Mr RAHIM, programmeur, suite à son refus de rejoindre son nouveau poste à EL JADIDA où la société a installé une nouvelle unité de production. L'article 6 de son contrat de travail stipule que :  
« ...Mr RAHIM s'engage à accepter toute mutation éventuelle si besoin est... »
4. Certains travailleurs ne sont pas immatriculés à la CNSS.

### **TRAVAIL A FAIRE :**

1.
  - a. Définir la notion de contrat de travail (1 point)
  - b. Citer trois caractéristiques du contrat de travail (1,5 points)
2. Relever du rapport présenté par l'adjoint du Directeur les points non conformes à la législation du travail au Maroc. Justifier vos réponses. (3 points)
3.
  - a. Le licenciement du salarié Mr RAHIM est-il légal ? Justifier. (1 point)
  - b. Mr RAHIM a-t-il droit au préavis dans ce cas ? Justifier. (1 point)
4. Préciser la mission de la CNSS et celle de la CIMR. (1,5 points)
5. Quelle différence faites-vous entre l'immatriculation et l'affiliation à la CNSS ? (1 point)

الدورة : الاستراتيجية 2009/2008	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسباتي	امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي ) - أحرار

**Annexe : A compléter et à remettre avec la copie d'examen**

	Montant hors taxe	TVA facturée aux clients	Encaissements de la TVA		
			Janvier	Février	Mars
- Ventes de produits finis :	420 000,00				
	900 000,00				
	982 750,00				
<b>TOTAL</b>	-	-			

	Montant hors taxe	TVA facturée par les fournisseurs	Décaissements de la TVA		
			Janvier	Février	Mars
SUR IMMOBILISATIONS	450 000,00				
<b>TOTAL</b>					
SUR CHARGES					
- Achats de matières premières :	581 000,00				
	762 000,00				
	734 000,00				
- Autres charges :	24 000,00				
	175 000,00				
	12 500,00				
<b>TOTAL</b>	-	-			

	Février	Mars
Report de crédit de TVA		
TVA due		
Crédit de TVA		